



Le 23 octobre 2009

Sujet : Invitation à soumissionner n° PTD/09/061 – Equipement de studio vidéo pour l'OMPI

Madame, Monsieur,

1. Nous avons le plaisir de vous inviter à nous soumettre une offre portant sur l'achat d'équipement de studio vidéo pour l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

2. Votre offre pourrait servir de base à un contrat entre votre entreprise et l'OMPI. Si votre offre est retenue, votre entreprise sera invitée à signer un contrat qui devra incorporer les Conditions générales de l'OMPI applicables à l'acquisition de biens et de services ci-jointes (Annexes 2 et 3). Tout contrat négocié avec l'OMPI devra contenir au minimum les clauses obligatoires mentionnées dans les Conditions générales susmentionnées. Dans l'hypothèse où votre entreprise a des questions au sujet de ces clauses obligatoires, lesdites questions devront être soumises en conformité avec les paragraphes 17 et 18 ci-dessous.

3. Afin de vous permettre de préparer ladite offre, vous trouverez ci-jointes les annexes suivantes :

- Annexe 1 – Description ;
- Annexe 2 – Conditions générales de l'OMPI applicables à l'acquisition de biens ;

/...

- Annexe 3 – Conditions générales de l'OMPI applicables à l'acquisition de services ;
- Annexe 4 – Fiche de prix ;
- Annexe 5 – Formulaire de participation ;
- Annexe 6 – Déclaration relative à l'interdiction de l'octroi d'avantages aux fonctionnaires ;
- Annexe 7 – Formulaire d'accusé de réception.

4. Veuillez noter que ce document ne doit pas être interprété comme une proposition de contrat entre votre entreprise et l'OMPI.

I. Soumission de l'offre

5. Votre offre devra être préparée en français ou en anglais.

Format et date de soumission de l'offre

6. Votre offre devra être préparée en double exemplaire avec un exemplaire marqué « Original » et l'autre marqué « Copie ». En cas de contradiction ou d'incohérence entre les deux versions, seul l'original sera pris en considération.

7. Votre offre devra être envoyée à l'adresse indiquée ci-dessous, dans une seule enveloppe scellée sur laquelle devront figurer, de façon visible sur la face extérieure de ladite enveloppe, le nom et l'adresse de votre société ainsi que les mentions suivantes :

Invitation à soumissionner n° PTD/09/061

CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
A l'attention de M. Sevilla
Division des achats et des contrats
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20 (Suisse)

8. Pour des raisons de sécurité, toute enveloppe qui ne sera pas adressée en conformité avec les instructions susmentionnées risquera d'être ouverte par la sécurité de l'OMPI. Dans cette éventualité, l'OMPI ne pourra plus garantir la confidentialité des informations contenues dans votre offre.

9. Votre offre devra parvenir à l'OMPI, à l'adresse ci-dessus, **au plus tard le jeudi 12 novembre 2009.**

/...

10. **Aucune offre reçue après la date d'échéance ne sera prise en considération.** L'OMPI est libre de prolonger le délai fixé pour la soumission des offres en accord avec le paragraphe « Modifications » ci-dessous.

11. **Les offres faites par télécopie (fax) ou e-mail ne sont pas acceptables et ne seront pas prises en considération.**

Modifications de l'invitation à soumissionner

12. L'OMPI se réserve le droit de modifier l'invitation à soumissionner de la façon qui lui paraît nécessaire. Les éventuelles modifications apportées à cette invitation à soumissionner seront publiées sur le site Internet de l'OMPI (www.wipo.int/procurement/en/notices.html). Nous vous invitons donc à visiter le site Internet de l'OMPI régulièrement.

Interdiction de l'octroi d'avantages aux fonctionnaires

13. Le règlement financier et les procédures d'invitation à soumissionner de l'OMPI demandent que les soumissionnaires fournissent une déclaration dans laquelle ils déclarent que :

- a) aucun fonctionnaire de l'OMPI n'a reçu ni ne se verra offrir d'avantages directs ou indirects découlant du contrat ou de l'attribution de celui-ci par le soumissionnaire ;
- b) aucun tiers n'a reçu ni ne se verra proposer un quelconque avantage illicite découlant du contrat ou de l'attribution de celui-ci ;
- c) le soumissionnaire ne s'est pas assuré les services d'un tiers pour bénéficier d'une influence illégitime au cours de la procédure d'invitation à soumissionner ;
- d) le soumissionnaire est informé et accepte que tout manquement aux dispositions qui précèdent vaut violation fondamentale de ce règlement d'invitation à soumissionner et du contrat qui pourrait lui être attribué, conférant à l'OMPI le droit de le dénoncer et de prendre toute autre mesure juridique appropriée.

14. Par conséquent, l'Annexe 6 – Déclaration relative à l'interdiction de l'octroi d'avantages aux fonctionnaires, dûment remplie et signée, devra faire partie de votre offre. L'OMPI se réserve le droit de rejeter toute offre n'étant pas en conformité avec cette clause.

/...

Validité de l'offre

15. L'offre devra être valable 90 jours à compter de la date limite de soumission des offres. L'OMPI s'efforcera de sélectionner une entreprise durant cette période.

16. Les frais inhérents à l'élaboration d'une offre et à la négociation d'un contrat, y compris d'éventuels déplacements en rapport avec ces éléments, ne seront pas remboursés et ne peuvent être inclus comme un coût direct d'une invitation à soumissionner.

Renseignements et questions

17. Toutes les questions concernant les aspects techniques, légaux et commerciaux de cette invitation à soumissionner doivent être envoyées par écrit, de préférence par courrier électronique à l'adresse ProcurementON@wipo.int, ou par télécopie au numéro 022 338 82 10. Le sujet de votre télécopie ou de votre courrier électronique devra indiquer la référence « Invitation à soumissionner n° PTD/09/061 ».

18. Vos questions devront parvenir à l'OMPI, aux coordonnées ci-dessus, **au plus tard le mardi 3 novembre 2009**.

19. Une liste récapitulative et anonyme des demandes reçues, accompagnée des réponses, sera publiée sur le site Internet de l'OMPI (www.wipo.int/procurement/en/notices.html). Nous vous invitons donc à visiter le site Internet de l'OMPI régulièrement. Au-delà de la date d'échéance susmentionnée, l'OMPI ne sera pas en mesure de répondre à d'autres questions.

Visite

20. Une visite des lieux de l'OMPI sera organisée pour **le 30 octobre 2009 à 09h30 et le lundi 2 novembre 2009 à 14h30**. Les entreprises soumissionnaires sont priées de prendre part à cette visite dans le but de prendre connaissance des installations existantes et des lieux dans lesquels les équipements faisant l'objet de cette invitation à soumissionner seront installées.

21. Nous vous prions d'annoncer votre participation en remplissant et en nous renvoyant le **formulaire de participation (Annexe 5) jusqu'au mercredi 28 octobre 2009**. A la suite de votre réponse, nous vous contacterons pour régler les détails.

/...

Formulaire d'accusé de réception et intention de soumettre une offre

22. Nous vous saurions gré de bien vouloir nous informer de votre intention ou non-intention de soumissionner en remplissant l'Annexe 7 – Formulaire d'accusé de réception, ci-jointe, et en nous la retournant par télécopie au numéro 022 338 82 10.

23. Veuillez noter que ce document ne doit pas être envoyé avec votre offre mais doit être retourné au numéro susmentionné dans les plus brefs délais.

II. Contenu de votre offre

24. Proposition technique

a) L'Annexe 4 – Fiche de prix devra être retournée, dûment complétée et signée, accompagnée des documents suivants :

- documentation technique relative aux articles proposés, en français ou anglais ;
- Annexe 6 – Déclaration relative à l'interdiction de l'octroi d'avantages aux fonctionnaires, dûment complétée et signée également.

b) Les marques et modèles indiquées à l'Annexe 4 – Fiche de prix sont fournies à titre indicatif. Des produits de qualité équivalente seront également pris en considération.

c) Les quantités indiquées à l'Annexe 4 – Fiche de prix sont des estimations. Par conséquent, l'OMPI ne s'engage en aucune manière à acheter des quantités identiques ou supérieures à celles indiquées.

d) Une copie du contrat d'entretien type proposé selon l'Annexe 4 – Fiche de prix.

Nous vous remercions de fournir les informations susmentionnées en conformité avec l'Annexe 4 – Fiche de prix.

25. Proposition financière

a) Votre offre de prix devra être préparée en francs suisses et basée sur un prix total, tous frais inclus, en conformité avec l'Annexe 4 – Fiche de prix.

b) Votre offre ne devra contenir aucune clause liant les prix proposés avec les fluctuations des taux de change du franc suisse et d'autres monnaies. L'OMPI se réserve le droit de rejeter toute offre ne respectant pas cette clause.

/...

c) Les prix proposés doivent être DDU, Genève – Incoterms 2000 (Rendu Droits Non Acquittés), c'est-à-dire que le vendeur devra prendre en charge les coûts, l'assurance, le transport et les frais administratifs douaniers nécessaires (si applicables) à la livraison des marchandises jusqu'à la destination finale.

d) Les prix proposés doivent être fermes (rabais inclus) et valables pour une période de douze mois à dater de l'adjudication du marché.

III. Adjudication

26. Le contrat sera attribué au soumissionnaire qualifié dont l'offre est pour l'essentiel conforme au cahier des charges figurant dans les documents d'invitation à soumissionner et qui est considérée comme celle dont le coût est le moins élevé pour l'OMPI.

IV. Informations complémentaires

27. L'OMPI se réserve le droit de ne retenir aucune des offres reçues.

28. Veuillez noter les informations suivantes :

- a. La commande et livraison effective de l'équipement doit avoir lieu avant la fin de l'année 2009. L'installation devra prendre place en 2010 (voir ci-dessous).
- b. Le suivi par le prestataire de service des travaux d'aménagement du studio video en cours et dont la livraison est prévue au printemps 2010. Il s'agit de collaborer avec la Division des Bâtiments et le Département IT de l'Organisation pour la bonne intégration et connectivité de l'équipement technique.
- c. L'installation et la mise en opération du Studio Vidéo, la formation du personnel OMIP qui y sera rattaché.
- d. La maintenance du Studio Vidéo.

V. Exonération fiscale

29. Veuillez noter que l'OMPI est une Organisation internationale du système des Nations Unies avec laquelle la Suisse a conclu un accord de siège prévoyant une exonération fiscale applicable à la TVA ainsi qu'aux taxes et impôts douaniers. **Par conséquent, vos prix devront nous être soumis hors impôt et taxe.** Les documents nécessaires seront envoyés au(x) fournisseur(s) sélectionné(s) lors de la commande.

VI. Disqualification de l'offre

30. Votre offre pourrait être disqualifiée si :
- a) Votre offre est tardive ;
 - b) Votre offre est envoyée par télécopie ;
 - c) Votre offre est envoyée par courrier électronique (e-mail) ;
 - d) Votre offre n'est pas signée* ;
 - e) Votre offre n'inclut pas la Déclaration relative à l'interdiction de l'octroi d'avantages aux fonctionnaires, ou si cette déclaration n'est pas signée* ;
 - f) Votre offre n'inclut pas un ou plusieurs autres documents / éléments (tels que échantillons, etc.) demandés formellement dans l'invitation à soumissionner*.

* La disqualification aura lieu si le soumissionnaire refuse de répondre rapidement à l'avertissement de l'OMPI signalant que l'offre ou l'Annexe n'est pas signée, ou qu'un des documents / éléments demandés ne figurent pas dans l'offre.

VII. Refus de l'offre

31. L'OMPI se réserve le droit de rejeter toute offre n'étant pas en conformité avec la demande décrite dans ces documents.

VIII. Annulation

32. Les procédures d'achat de notre Organisation nous autorisent à annuler une invitation à soumissionner à n'importe quel moment avant l'adjudication du contrat. Tous les participants à l'invitation à soumissionner seraient alors informés de cette annulation.

33. Dans l'attente de recevoir votre offre, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

[signé par]
Giorgio Fraternali
Directeur adjoint et chef
Division des achats et des voyages

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Le présent appel d'offres contient des informations de l'OMPI qui sont confidentielles et strictement réservées à l'utilisation par les fonctionnaires de l'OMPI ou le destinataire indiqué. LA DIVULGATION, LA COPIE, LA DISTRIBUTION OU TOUTE AUTRE UTILISATION NON AUTORISÉES DES INFORMATIONS CI-INCLUSES SONT STRICTEMENT INTERDITES. Si vous avez reçu ce document par erreur, veuillez aviser l'OMPI immédiatement. Merci d'avance.